

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

**DELIBERATION N°2021.00062**

**RACHAT DES ACTIONS DETENUES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS  
NOVIM PAR LA SOCIETE PROCIVIS FOREZ-VELAY**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 66

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,  
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

Le 12 mars 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210304-02021000620

DATE D'ARCHIVAGE : 12 mars 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

### **RACHAT DES ACTIONS DETENUES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS NOVIM PAR LA SOCIETE PROCIVIS FOREZ-VELAY**

#### **Contexte**

Par délibération du Conseil métropolitain du 24 mai 2018, Saint-Etienne Métropole a décidé de sa sortie du capital de la société d'économie mixte NOVIM issue de la fusion de la Société d'Équipement et de Développement de la Loire (SEDL) et de la SEM PATRIMONIALE LOIRE.

Pour rappel, lors du rachat de l'immeuble B2O par Saint-Etienne Métropole à NOVIM approuvé par le Conseil métropolitain du 19 décembre 2019, il avait été acté que NOVIM rachèterait directement ou par le biais de l'entrée de nouveaux actionnaires, l'intégralité des parts détenues par la métropole.

Ainsi, le Département de la Loire a procédé au rachat de 59 366 actions sur les 83 233 détenues par Saint-Etienne Métropole pour un montant de 449 994,28 € (délibération du Conseil métropolitain du 19 décembre 2019).

#### **Proposition de rachat des actions de Saint-Etienne Métropole**

La société NOVIM a transmis, en fin d'année dernière, à Saint-Etienne Métropole une proposition de rachat d'une partie de ses actions par la société PROCIVIS FOREZ – VELAY. Cette dernière a ainsi formulé une offre de rachat de 13 192 actions pour un montant de 99 995,36 € soit 7,58 € l'action.

La société PROCIVIS FOREZ – VELAY fait partie du réseau des Services Immobiliers de PROCIVIS présent sur l'ensemble des métiers de l'immobilier. Membre de l'Union sociale pour l'habitat, PROCIVIS est engagée dans des enjeux nationaux comme la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'indécence et l'indignité du logement ou encore l'accession sociale à la propriété et les ventes de logements HLM.

Cette proposition de rachat étant conforme et s'inscrivant dans l'objectif de sortie du capital de la société NOVIM mentionné ci-dessus, il est proposé d'accepter l'offre de la société PROCIVIS FOREZ – VELAY.

A l'issue de ce rachat, Saint-Etienne Métropole restera propriétaire de 10 675 actions pour un montant de 80 916,50 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le rachat, par la société PROCIVIS FOREZ-VELAY, des 13 192 actions détenues par Saint-Etienne Métropole pour un montant de 99 995,36 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de cession à intervenir entre la société PROCIVIS FOREZ-VELAY et Saint-Etienne Métropole, ainsi que l'ordre de mouvement,**
- **la recette correspondante sera perçue en section de fonctionnement au compte 775 du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU